



Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
MÉCANICIEN(NE) DE PORTES MOBILES	295C.	13

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'entretien et les réparations nécessaires au bon fonctionnement des portes de garage, des monte-charge et des monte-pentes.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale conformément aux directives reçues. Le titulaire est principalement responsable d'entretenir et de réparer des portes de garage, de monte-charge et de monte-pentes afin d'en assurer le bon fonctionnement. Son travail est vérifié par un supérieur. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Installe, entretient, modifie, répare, remplace ou ajuste ferrures, courroies, rails, ressorts, câbles, roulements, pentures et autres, des diverses portes de garage, monte-charge et monte-pentes.
2. Répare les transmissions des portes de garage et des monte-pentes, change les engrenages, systèmes d'embrayage, coussinets, joints d'étanchéité, courroies et autres.
3. Installe, remplace et ajuste les pièces électroniques des appareils de levage, des portes de garage et des monte-pentes.
4. Installe, entretient, remplace et ajuste les opérateurs et les pièces électriques de 33 volts ou moins des appareils de levage, des portes de garage et des monte-pentes.
5. Enlève les panneaux de bois brisés ou endommagés des portes de garage, les fait réparer et ensuite les remet en place; répare les panneaux métalliques et les remplace au besoin.
6. Chauffe et coupe du métal à l'aide d'un chalumeau; fait des travaux mineurs de soudure.
7. Installe et entretient les tourniquets de piscines; installe, enlève et répare les échelles et les escaliers des piscines.

Pour la Ville de Montréal Pour le Syndicat
 Signature _____ jour mois année Signature _____
Marie LeBlond 3 11 95 *John...*
 Original imprimé sur papier recyclé Suite au verso
06.20.938-4 (09-94) R

MÉCANICIEN(NE) DE PORTES MOBILES


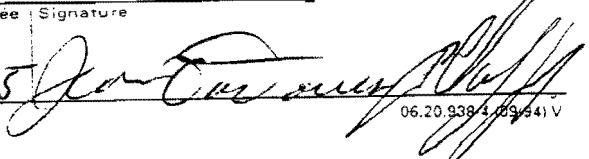
8. Prend note, à la suite de bris de portes, des pièces qui seront nécessaires à la réparation et en avise son supérieur.
9. Inspecte les appareils de levage, les portes de garage ou les monte-pentes; rédige un rapport d'inspection ou de réparation.
10. S'assure du bon état de son véhicule, veille à son fonctionnement normal et rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile au besoin et fait faire le plein d'essence.

Le 4 janvier 1971

Révisé le 9 novembre 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	Signature	jour	mois	année	Signature
		3	10	95	

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances :

- du fonctionnement de portes de garage, de monte-charge et de monte-pentes, du contrôle des opérations de portes de garage et de monte-charge.

Connaissances :

- des rues de la Ville et des règlements de la circulation; de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné; des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Habilités :

- à conduire le véhicule motorisé qui lui est assigné;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à localiser les causes de mal fonctionnement;
- à effectuer l'entretien et les réparations requises;
- à ce service des outils nécessaires au travail.
- ✓ à effectuer toutes nouvelles installations.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Expérience :

Quelque expérience pertinente à la fonction.

Le 9 novembre 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année Signature

Supanne LeDoux

3 10 95

Jean-Claude Poirier